



Jeunesse et Sports

Montreuil,
Le 16 octobre 2015

**Augmentation de la valeur
du point d'indice,
Revalorisation des grilles,
Les revendications de FO
restent d'actualité !**



Contact :

6 – 8, rue Gaston Lauriau
93 513 MONTREUIL CEDEX
Email :
fo.jeunesse.sports@gmail.com

PPCR : passage en force d'un mauvais protocole

Le Premier ministre a décidé d'imposer le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) malgré l'opposition des syndicats FO, CGT et Solidaires, majoritaires. Non seulement le gouvernement bafoue la démocratie et les règles du dialogue social, mais on peut dorénavant craindre que le passage en force devienne la règle de gouvernance.

Pourquoi **Force Ouvrière** a refusé de signer ce protocole ?

Parce que le **PPCR avalise le gel depuis 2010 du point d'indice** et que le gouvernement, même s'il a annoncé un rendez-vous salarial au printemps prochain, n'a rien prévu dans le budget 2016. Ce gouvernement sera le premier gouvernement à avoir gelé le salaire de ses agents sur toute la mandature.

Parce que **les grilles proposées ne rattrapent en rien les pertes de salaires** depuis 2000, évaluées à -15% ! La ministre de la Fonction publique propose quelques points en compensation alors que les agents en ont perdu l'équivalent de 50 !

Parce que le calendrier de mise en œuvre s'étale de 2017 pour certains à 2020, n'offrant aucune garantie que le protocole soit effectivement mis en place après les échéances politiques de 2017. La tendance actuelle de la chasse aux soi-disant « privilèges des fonctionnaires » n'augure rien de bon pour le futur...

Parce que les revalorisations reposent notamment sur la transformation d'une partie du régime indemnitaire en points d'indice équivalents à 3 points d'indice en 2017 pour la catégorie C ; 5 points pour la catégorie B en 2016 ; 3 points pour la catégorie A en 2017 et 4 points en 2018. Cette tactique de transfert ne changera en rien le bas de la fiche de paye pour les agents.

Parce qu'elles n'apportent souvent que quelques points d'indice de revalorisation... dans 5 ans... Alors même que l'inflation et la hausse des cotisations (pensions civiles) amputeront encore plus fortement cette fausse revalorisation.

Parce que PPCR signifie des **baisses d'échelons pour certains agents qui perdront ainsi tout ou partie de leur ancienneté acquise**, devront la reconstruire pour pouvoir à nouveau se présenter à un tableau d'avancement ou à un examen professionnel.

Parce que le volet Ressources humaines du protocole **modifie dans ses fondements le Statut général, entérine l'inter-ministériarité, les mises à disposition et la mise en place de statuts communs aux trois versants de la Fonction publique**, alors même que la Réforme territoriale impose une mobilité aux agents.

Pour **FO** la priorité absolue doit être donnée à l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice, commun aussi bien aux titulaires et aux contractuels, et à une vraie refonte de la grille qui permette de vraies promotions indiciaires et donc salariales.

FO confirme sa position : ce protocole est voué à l'échec.

Il n'apportera pas de substantielles revalorisations aux agents.

Il leurre les agents qui peuvent penser y gagner.

Il remet en cause les statuts et les garanties qui leur sont liés.

Il s'inscrit dans la politique d'austérité et va entériner la baisse continue de pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Parce que ce protocole tourne le dos aux revendications et aux attentes des agents, **FO** continue de revendiquer l'ouverture de négociations salariales et l'augmentation immédiate de 8% de la valeur du point d'indice, 50 points pour tous en compensation des pertes subies depuis 2000 !

SERVICE PUBLIC
JE NOUS TOUS AVEC FO!